



Bundesamt  
für Gesundheit

Office fédéral  
de la santé  
publique

Ufficio federale  
della sanità  
pubblica

Uffizi federal  
da sanadad publica

Unité principale Dépendances et Sida

Aux Directrices et Directeurs  
cantonaux  
des affaires sociales

Votre référence

Communication du

Notre référence EGT

Téléphone direct 031 323 80 19

Téléfax direct 031 323 87 89

E-Mail thomas.egli@bag.admin.ch

Berne, le 9 avril 2001

Nouveau système de financement des institutions résidentielles du domaine  
des dépendances  
FiDe / FisU 2001

Madame la Conseillère d'Etat,  
Monsieur le Conseiller d'Etat,

Par le présent courrier, nous vous informons sur l'état d'avancement du projet de nouveau système de financement des institutions résidentielles du domaine des dépendances. Ce projet est imbriqué dans d'autres processus dont il est indispensable de tenir compte, notamment la révision de la Convention intercantonale sur les institutions sociales (CIIS), la nouvelle péréquation financière (NPF) et le système de gestion de la qualité QuaThé-DA. Nous limiterons notre propos ici principalement aux aspects relatifs au nouveau système de financement FiDe/FiSu.

Suite à la consultation des cantons effectuée en 1999, l'année 2000 a surtout été consacrée à effectuer des relevés dans une douzaine d'institutions afin de tester la faisabilité du modèle proposé. Le groupe de coordination FiDe/FiSu a pris connaissance le 14.12.2000 du rapport de l'expert W. Og-gier et a discuté de ses propositions relatives à un tarif par forfaits dans le domaine en question. Des calculs fondés sur les moyennes des valeurs observées dans les institutions pilotes permettent de proposer un tarif pour les institutions offrant une prise en charge de longue durée dans le domaine des drogues illégales. Pour les autres types d'institutions (domaine alcool, prise en charge de moyenne durée), les données sont actuellement complétées afin de disposer d'un nombre de cas suffisant pour déterminer dans les semaines à venir des propositions de tarif solidement fondées.

Adresse postale: 3003 Berne  
Téléphone 031 323 87 11  
Téléfax 031 323 87 89

Bureaux: Hess-Strasse 27e, 3097 Liebefeld

Un rappel des bases théoriques du nouveau modèle de financement basé sur les prestations différenciées par champs d'intervention est annexé à la présente lettre.

Par ailleurs, l'année 2000 a aussi permis d'avancer sur la mise en place d'un système d'assurance de qualité et sur la révision de la Convention Intercantonale sur les Institutions sociales.

Il était prévu initialement d'introduire définitivement le nouveau modèle de financement au 1<sup>er</sup> janvier 2002. Comme les données de la phase pilote 2000 doivent encore être confirmées par une seconde phase pilote avec les cantons en 2001, et compte tenu des travaux restant à faire jusqu'à l'adoption de la Convention intercantonale sur les institutions, ce délai devra être reporté de quelques mois. Une introduction en 2002 reste en effet malgré tout notre objectif.

#### **Poursuite des travaux en vue d'introduire le nouveau modèle de financement**

Après l'analyse effectuée en collaboration avec 12 institutions pilotes, notre objectif est de procéder de juin à décembre 2001 à une clarification des procédures et à un test de mise en œuvre de ce nouveau système et de ces tarifs en collaboration avec les cantons. Cet essai vise les buts suivants :

- La calculation des coûts et des forfaits selon le nouveau modèle doit être introduite et comparée avec l'ancienne manière de procéder; cet exercice se fera au cours de cette année 2001 exclusivement sur le papier, en tant qu'essai de facturation, mais sans incidence financière réelle
- Les procédures et instruments pertinents déjà mis en œuvre actuellement par les cantons doivent être intégrés dans le nouveau système ; en particulier on réunira les expériences acquises en matière de contrats de prestations et de décisions sur les choix de placements résidentiels
- Trouver, dans la relation entre cantons et institutions, une manière de procéder qui donne à tous les intéressés plus de sécurité par l'application du nouveau modèle
- Assurer l'égalité des tarifs pour les clients intra- et extra-cantonaux
- Corriger et compléter le projet de tarif en fonction des connaissances et expériences acquises
- Définir là où les cantons devraient effectuer des adaptations de lois ou de règlements
- Développer un modèle-type de contrat de prestations
- Définir les conditions réalistes pour adapter et améliorer le placement des clients dans les institutions les plus adéquates par rapport à leur situation.

Cet exercice sera un pas important en vue de l'introduction proprement dite du nouveau système de financement.

En parallèle, deux autres processus se poursuivent :

La révision de la Convention intercantonale sur les institutions sociales (CIIS) a fait l'objet d'une consultation, et les nombreuses prises de posi-

tion sont examinées et intégrées dans la rédaction finale. Ce travail est conduit par le secrétariat central de la CDAS, qui en communiquera le résultat et le calendrier final.

D'autre part, le système de gestion de la qualité spécifique aux institutions du domaine des dépendances QuaThéDA est mis en place selon le calendrier prévu ; un référentiel (système d'exigences, standards et indicateurs) a été établi, qui complète en les reprenant les exigences OFAS/AI2000 ; la formation des agents qualité des institutions est en cours et le plan relatif à la certification des institutions est bien avancé. Les contacts sont établis avec d'autres systèmes de qualité à l'œuvre dans ce domaine. Avec la possibilité de procéder à une certification basée sur le système de gestion de la qualité d'ici à fin 2002, on répond aussi à l'une des exigences posées par la révision de la CIIS.

#### **Projet pilote en collaboration avec un groupe de cantons**

L'exercice de clarification des processus, de mise en oeuvre et de vérification mentionné ci-dessus devrait au mieux se dérouler à l'échelle d'un groupe de 4 à 8 cantons volontaires, avant de passer à une généralisation. Dans un premier temps, les cantons participants effectueraient avec leurs institutions la définition des „profils d'institutions et des groupes cibles de clients" selon les critères définis par le modèle FiDe/FiSu.

L'étape suivante verrait l'application du projet de tarif sur le papier, en comparaison des coûts calculés selon le système actuel; en parallèle on effectuera une simulation des nouveaux circuits de paiement des montants dus par les clients, les assurances sociales, l'aide sociale et les cantons. Il n'est pas exclu que l'application à titre d'essai du nouveau système et des tarifs proposés puisse conduire à des différences de recettes pour certaines institutions, en plus ou en moins par rapport à la situation actuelle. Ces différences devront être examinées de près et être soit justifiées, soit corrigées.

Une troisième tâche du projet pilote sera de définir des modèles de contrats de prestations, tenant compte des éléments pertinents du système actuel. Il reste encore à examiner si ces contrats de prestations devront être bilatéraux (entre canton et institution) ou triangulaires (incluant aussi l'OFAS) ou encore si les deux combinaisons doivent exister en parallèle.

Le projet pilote sera conduit et soutenu techniquement par l'OFSP avec la coopération de COSTE, d'experts et de praticiens.

#### **Questions ouvertes**

Evidemment, il reste encore de nombreuses questions non résolues.

L'une d'elles concerne les modalités de triage et le choix du placement le plus approprié : certains cantons ont déjà adopté des solutions adéquates alors que d'autres n'ont pas de structure spécialisée dans ce but.

Au cours du développement du modèle, la question s'est souvent posée de savoir si on adopte des forfaits par domaine d'intervention ou des forfaits par cas et comment on prend en compte la durée de traitement, notamment en cas d'interruption précoce. Le groupe de travail FiDe/FiSu s'est prononcé à l'origine pour des forfaits par champ d'intervention. La faisabilité d'une

comptabilité suffisamment différenciée sur cet aspect devra encore être testée.

Enfin, la question importante de la neutralité des coûts doit être soulignée. Les parties à ce processus ont souvent interprété cette notion en pensant que leur part au financement ne devrait pas être augmentée. Il importe à notre avis surtout que les modifications de tarifs et de circuits de paiements ne fassent pas exploser les coûts totaux de ce domaine. S'agissant des contributions de l'AI, le passage des actuelles contributions selon le déficit à un système de forfaits est en en préparation. Il peut être assuré aux institutions que, à taux d'invalidité égal, la contribution de l'Assurance invalidité sera égale à celle versée actuellement.

#### **Que va-t-il se passer très prochainement ?**

Nous prévoyons d'informer très prochainement tous les responsables cantonaux concernés en détail sur le projet décrit ci-dessus afin de permettre aux cantons de se prononcer sur le principe d'une participation éventuelle au projet pilote. Une **réunion d'information pour tous les cantons** dans ce but est fixée au **2 mai prochain après-midi** à Berne. Nous avons jugé utile d'en informer également directement les fonctionnaires cantonaux chargés de ce domaine, selon la liste que vous avez communiquée à la CDAS récemment.

#### **Annonce d'intérêt**

Dès que votre canton aura pris l'option de participer - ou de ne pas participer - à ce projet pilote, nous vous serions reconnaissants de nous en informer aussi rapidement que possible. Vous trouverez également en annexe un formulaire permettant de nous communiquer votre décision.

La décision de participation au projet pilote devrait être prise par les cantons et communiquée à l'OFSP jusqu'à fin mai. En effet, une **première réunion de travail des cantons participants à la phase pilote** est fixée au **5 juin**.

Afin de démarrer le projet pilote, il est nécessaire notamment de procéder rapidement à une comparaison des instruments existants et des travaux préparatoires réalisés dans chaque canton participant. Les premières étapes du processus et un agenda du projet devront aussi être rapidement débattus. L'organisation du projet pilote dépendra en outre largement du nombre de cantons participants.

#### **Aides financières transitoires**

En décembre 2000, la Confédération a versé pour la troisième fois des contributions financières transitoires destinées à compenser les difficultés financières liées au changement de pratique de l'Assurance invalidité et à la mise en place d'un nouveau modèle de financement. Cette troisième contribution, d'un montant de 15 millions de francs, a été versée par l'intermédiaire des cantons, que nous remercions pour leur coopération. Il importe de rappeler ici que le Conseil fédéral et le Parlement se sont maintes fois exprimés sur le fait que cette contribution transitoire 2000 était la dernière et qu'à l'avenir les cantons doivent veiller à assurer

eux-mêmes que les institutions ne se trouvent pas devant de pareilles crises de liquidités.

**Information aux autres intéressés**

Une copie de cette lettre est adressée à tous les fonctionnaires cantonaux spécialisés responsables de la question des institutions résidentielles (selon la liste établie par la CDAS en janvier de cette année), aux Secrétariats généraux de la CDAS et de la CDS, à l'Office fédéral des assurances sociales, ainsi qu'aux fédérations d'institutions et de professionnels concernées. Le site internet [www.infoset.ch](http://www.infoset.ch) destiné aux échanges professionnels sur les questions relatives aux dépendances affiche également une copie de ce courrier. De la sorte, nous espérons assurer un même niveau d'information à tous les partenaires de cette question.

Toute correspondance relative au déroulement de ce projet est à adresser à M. Thomas Egli, OFSP, section interventions drogue, domaine thérapie, 3003 Berne, tel 031 323 80 19, ou à [fishu@bag.admin.ch](mailto:fishu@bag.admin.ch)

Veuillez recevoir, Madame la Conseillère d'Etat, Monsieur le Conseiller d'Etat, nos respectueuses salutations.

Office fédéral de la santé publique  
Division principale dépendances et sida

Ueli Locher, Sous-directeur

**Annexes**

Résumé du concept FiDe/FiSu  
Organisation du projet pilote ,cantons 2001`  
Pré-annonce des réunions du 2 mai 2001 (information) et du 5 juin 2001 (groupe pilote)  
Formulaire de déclaration d'intérêt

**Copies pour information :**

Responsables concernés dans les administrations cantonales  
OFAS, Division Assurance Invalidité  
Secrétariats généraux de la CDAS et de la CDS  
SDSS, CRIAD, VSD, A+S, VCRD, GREAT, ASID  
COSTE, [www.infoset.ch](http://www.infoset.ch)